

Compte-rendu Comité Local Développement

14/03/2017 à Chailly-en-Brie

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Roeder Brigitte, Gauthier Thierry, Raimbourg Claude, Pottier Cécile, Galfano Valérie, Poma Pierre, Guignard Marie-France, Taormina Anne, De Puyfontaine Gérard, Lyon Michel, Létissier Brigitte, Bordure Dominique, Buisson Jane.

Nombre de participants : 52 : L'assemblée peut donc valablement délibérer.

1. Introduction par Marie Richard.

Marie Richard explique que la contrainte des délais imposés pour restituer au SMEP des documents correctement annotés par le Comité Local de Développement, a empêché le respect du temps d'envoi réglementaire de la convocation. Pour autant, sans remarques des présents à ce sujet, elle passe à l'ordre du jour. Il sera essentiellement consacré à l'étude et aux amendements d'une proposition de réponse au SMEP, et de ce fait, ne comportera pas la désignation des représentants du CLD dans les commissions.

→ Constatant l'impossibilité de respecter le délai de convocation de 15 jours, le CLD approuve à l'unanimité l'étude en assemblée du document de synthèse version 3, pièce constitutive du dossier de réponse à l'avis d'opportunité émis par Monsieur le Préfet de Région.

Toujours en introduction, Marie Richard poursuit avec un rapport d'étape des activités depuis la 1^{ère} réunion du 24 mars, à Crécy-la-Chapelle, correspondant à la mise en place du CLD et le vote des 18 membres -9 titulaires et 9 suppléants-, du conseil d'orientation. Elle a évoqué les deux 1^{ères} réunions successives des 27 février et 2 mars à Coulommiers, la nomination des 3 référents : Marie Richard, Jean-Luc Renaud et Evelyne Baron.

Marie Richard rappelle la situation encore non définitive de la création du PNR, liée à des réserves sur la qualité du territoire, insuffisante au regard de la Préfecture régionale, elle mentionne un réquisitoire assez négatif, d'où l'obligation de contre-argumenter solidement, pour faire aboutir le projet.

Expliquant le suivi des événements concernant les navettes des documents à analyser entre le SMEP et le Comité d'orientation du CLD, elle précise qu'en plus des délais fort contraints, l'aide logistique mise à disposition du Comité d'orientation est encore réduite, bien que facilitée par le personnel partiellement détaché par les collectivités territoriales.

Enfin, à propos des désignations des membres du CLD aux commissions thématiques, pour éviter toute frustration et profiter de l'élan dynamique du 24 mars, Marie Richard propose de discuter sur le mode de nomination.

Elle remercie l'investissement du Comité d'orientation en particulier Claude Lorenter pour la mise en forme des différentes versions des amendements apportés.

2. Compte-rendu de la participation d'Evelyne Baron, au bureau du SMEP

- Rappel de la vitalité du CLD et souhait de fonctionner de manière participative .
- Proposition de formation par le CAUE des élus chargés de l'urbanisme dans les communes élaborant leur PLU.
- Rapprochement avec les 2 régions voisines (Hauts de France + Grand Est) pour s'entendre sur un mode de fonctionnement commun par rapport aux rivières partagées.
- Participation d'un master Bioterre, en cas d'accord du préfet sur le projet, avec implication de doctorants en parallèle de chercheurs du CNRS, qui permettrait une vision renouvelée de l'analyse du territoire.

3. Conclusions du comité de rédaction du conseil d'orientation - Jean-Luc Renaud

Jean-Luc Renaud propose une consultation avec débats pour entériner ou amender les propositions de réactions écrites par le Comité d'orientation.

Le document, version 3 est décrit avec les modifications proposées, avec un débat animé par Jean-Luc Renaud après chaque partie (8 arrêts-débats du groupe).

→ A la suite d'échanges riches et constructifs, alimentés par les réponses aux questions, le texte définitif, version 4 (cf. annexe) est adopté par les membres. Il sera transmis dans les meilleurs délais au SMEP accompagné des deux réserves émises par l'assemblée :

- **Le CLD alerte sur le projet contournement de Coulommiers qui pourrait porter atteinte aux paysages remarquables situés sur son parcours et souhaite concilier les travaux de l'étude départementale en cours avec la préservation de ces sites remarquables ;**
- **Le CLD constate que la réponse point par point aux objections du Préfet a tendance à gommer les dimensions sociales et économiques du terme « développement durable » et entérine qu'elles constitueront des axes prioritaires du travail du CLD.**

4. Conclusion par Marie Richard.

Pour couronner la séance, Marie Richard propose d'enrichir la conclusion du document :

Un enjeu :

Un PNR tourné vers l'avenir avec l'appropriation du projet par les habitants, acteurs et bénéficiaires de la démarche, et avec une priorité éducative forte en direction des jeunes

Elle termine en précisant que la prochaine réunion permettra d'élire les représentants aux commissions thématiques, et précise que ce texte réputé approuvé par le CLD sera transmis au SMEP

Puis lève la séance à 21 h45